

Document auxiliaire pour préparer un audit Belplume

Les documents suivants doivent être disponibles lors d'un audit pour Belplume* :

- ☐ Identification de la société (facture AFSCA) Reconnaissance autorisation FAVV 10.2
- ☐ Carte d'enregistrement des saisies Arsia
- ☐ Facture du Fonds sanitaire
- ☐ Certificat de compétence Belplume
- ☐ Rapports d'audit précédents
- ☐ Croquis de la situation de l'entreprise
- ☐ Plan de situation du poulailler avec indication des dimensions par poulaillères occupées, nombre de volailles, système de ventilation + système de refroidissement et de chauffage éventuel + emplacements ; lignes d'alimentation et d'abreuvement + emplacement ; systèmes d'alarme et groupe de secours ; type de sol + litière utilisé.
- ☐ Registre des visiteurs
- ☐ Registre des plaintes
- ☐ Registre des contrôles mensuels de la ventilation des alarmes
- ☐ Enregistrement du contrôle mensuel du générateur d'électricité, groupe de secours
- ☐ Documents de livraison des poussins/pondeuses : couvoir d'origine, race, date de naissance, vaccinations, nombre de poussin/pondeuses, mortalité, etc.
- ☐ Copie du rapport de mortalité de la première semaine et du contrôle d'entrée dans l'écloserie. (Poulets de chair)
- ☐ Registre de l'exploitation avec la mortalité par jour divisés en mortalité naturelle et sélection avec indication de la cause ou de la raison. Il faut également noter la mortalité quotidienne et la mortalité quotidienne cumulée (via le bon livraison du couvoir et de l'abattoir (mortalité 1ere semaine; programme d'éclairage, contrôle de poids, consommation d'eau et d'aliments. (Poulets de chair)
- ☐ Les calculs concernant la mortalité et la densité (kg/m²) des bandes de l'année dernière.
- ☐ Document ICA
- ☐ Documents de mouvement
- ☐ Rapport d'abattage
- ☐ Instruction d'hygiène de travail et bien-être des animaux
- ☐ Plan de lutte contre les parasites (raticide agréé)
- ☐ Accord de coopération entre vétérinaires de Belplume
- ☐ Contrat sur la surveillance épidémiologique vétérinaire
- ☐ Contrat de guidance
- ☐ Registre des médicaments
- ☐ Programme de vaccination, y compris la vaccination contre les maladies non transmissibles
- ☐ DAF
- ☐ Documents pour les aliments médicamenteux
- ☐ Enregistrement des additifs pour l'alimentation animale et l'eau
- ☐ Echantillons d'alimentation de la bande présente
- ☐ Détails de la bande présente : race, naissance, inoculation, nombre, mortalité, etc. Factures d'alimentation, factures d'achat, factures de livraison.
- ☐ Preuve- que le fournisseur d'aliments pour animaux est FCA
- ☐ Résultats de laboratoire pertinents : section, hygiénogrammes, contrôle des entrées et sorties de Salmonella,
- ☐ Analyse de l'eau potable à la source : chimique et microbiologique
- ☐ Analyse de l'eau potable en fin de ligne microbiologique par bâtiment

- ☐ Données et rapports des équipes de chargement : approbation ou instructions de travail pour les aides occasionnels
- ☐ Informations sur le départ des animaux : documents d'accompagnement, certificats
- ☐ Accès AB registre
- ☐ Mesures obligatoires à prendre à la réception du rapport Belplume sur les antibiotiques
- ☐ Fractionnement éventuel du troupeau
- ☐ Enregistrement en tant qu'utilisateur professionnel de biocides
- ☐ Renouvellement annuel du statut d'utilisateur professionnel de biocides

Suppléments pour les poules pondeuses

- Plan d'installation des bâtiments
- ☐ Cartes d'inoculation pour les poules livrées
- ☐ Preuve du traitement des becs dans les poulaillers (infrarouge uniquement)
- ☐ Preuve de la valorisation des coqs
- ☐ Carnet de ponte
- ☐ Preuve de l'encre
- ☐ Attestation de matériel de picorage approprié
- ☐ Résultat du test sanguin pour l'immunité contre les NCD 8 mois après le début de la ponte
- ☐ Analyse des PCB et des dioxines lors du premier enregistrement des pondeuses élevées en plein air
- ☐ Analyse des PCB et des dioxines sur les œufs de poules élevées en plein air par cycle de production, à partir de l'âge de 30 semaines.
- ☐ Pour l'élevage en plein air : carnet d'élevage en plein air

Les personnes suivantes doivent être disponibles pendant un audit Belplume :
Le chef d'exploitation ou son représentant

Un audit Belplume se compose des éléments suivants :
Contrôle administratif : inspection des documents et des papiers d'enregistrement
Contrôle physique : inspection des locaux, visite du site de production.
Entretien : interrogation du responsable et/ou du personnel

*Cette vue d'ensemble est un guide préparatoire pour l'audit. La liste n'est pas exhaustive.
L'auditeur peut demander d'autres documents au cours de l'audit.